

## Charte éditoriale de l'AFRI

### *Indications générales*

Tout article doit être écrit en Garamond 12 et ne doit pas excéder **40 000 signes espaces et notes compris**.

Tout article proposé doit s'accompagner de :

- un résumé (environ 900 signes espaces compris)
- un *abstract* (environ 900 signes espaces compris)
- une courte notice biographique de l'auteur (environ 500 signes)

Tout article doit répondre aux règles académiques et éditoriales ordinaires en ce qui concerne le plan, les notes et citations, tout article doit se composer de **plusieurs parties, avec 3 niveaux de titre maximum**, sur le modèle suivant :

- I) Titre de 1<sup>er</sup> niveau
  - A) Titre de 2<sup>e</sup> niveau
    - 1) Titre de 3<sup>e</sup> niveau

Toute **citation** doit être indiquée **entre guillemets** (« ... ») et toute coupure dans la citation doit être signalée comme suit : [...].

Si une **citation** est **insérée dans une autre citation** déjà mise entre guillemets, il convient d'utiliser les **guillemets anglais** : « ceci est un "exemple" ».

Toute **référence bibliographique** doit être **impérativement** indiquée **en note de bas de page** (pas de bibliographie en fin d'article) ; les appels de note sont des chiffres consécutifs d'une page à l'autre.

### *Normes à respecter*

Les **locutions latines**, les **mots étrangers non entrés dans le dictionnaire français** et les **citations en langue étrangère** doivent être **en italique**.

> exemple : on écrit *a priori* ; une citation en anglais est en italique

> contre-exemple : "leader", mot figurant dans le dictionnaire Larousse, n'est pas en italique; même chose pour les noms propres étrangers, comme le "Digital Act"

Les **majuscules** doivent être **accentuées** : À, É, È, Ê, etc.

**Tout sigle doit être développé lors de sa première occurrence.**

> exemple : la première fois qu'on s'y réfère, on indique "Organisation des Nations Unies (ONU)" ou encore "Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP)"

**Le prénom d'une personne mentionnée dans le corps de l'article doit être indiqué lors de la première occurrence.**

> exemple : la première fois qu'on s'y réfère, on indique Antonio Guterres

Les **références bibliographiques** doivent être indiquées comme suit :

- P. Nom, *Titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition, année de parution, nombre de pages, réf. éventuelles aux p. xx-xy.
- P. Nom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, ville, maison d'édition, année, nombre de pages, réf. éventuelles aux p. xx-xy.
- P. Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, vol. , n<sup>o</sup>, date, nombre de pages de l'article, réf. éventuelles aux p. xx-xy.

En cas d'auteurs multiples, on procède ainsi :

- P. Nom, P. Nom et P. Nom., *Titre...*
- P. Nom, P. Nom *et al.*, *Titre...*

Les **références électroniques** doivent être indiquées comme suit : [[http://www....](http://www...)]

Les **renvois à des discours ou communiqués de presse** sont indiqués comme suit :

- Prénom Nom, « Titre discours », Discours au Lieu (par ex. Sénat), Ville, date
- « Titre communiqué », Communiqué de presse du auteur (par ex. Sénat), date

**Pour renvoyer à une référence précédemment citée :**

P. Nom, *Titre de l'ouvrage* (ou de « l'article »), précité

### *Quelques usages*

Les siècles se composent **en chiffres romains et en petites capitales**.

On écrit :

- la Première/Seconde Guerre mondiale ; la guerre des Six jours ; la Guerre froide, la guerre du Golfe, le 11 Septembre, ...
- les années 1920 (et non les années 20)
- le Moyen Âge
- État membre, État partie
- l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, mais la Commission européenne, le Conseil des ministres, l'Alliance atlantique...
- le Premier ministre, mais le président de la République, le ministre des Affaires étrangères, le secrétaire général, le député, le garde des Sceaux...
- le Traité de Versailles, la Convention de Genève, le Statut de Rome, la Charte des droits fondamentaux...
- les droits de l'homme
- la cour d'appel de Paris, la Cour internationale de Justice, Cour de justice de l'Union européenne
- al Qaïda
- Université Paris-Panthéon-Assas

**NB** : Tout article est soumis à une procédure de relecture par les pairs

**Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse :**

[afri@u-paris2.fr](mailto:afri@u-paris2.fr)